

## 1. Identification

|   |   |                 |  |
|---|---|-----------------|--|
| <b>Identificateur de produit</b>  | <b>White Water Wax CITY, White Water Wax 309, White Water Wax CRD, White Water Wax 1315</b> |                 |  |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                                       | Aucune.   |                 |  |
| <b>Usage recommandé</b>   | Concrete Curing Compound.   |                 |  |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>   | Aucun(e) connu(e).  |                 |  |
| <b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b> |   |                 |  |
| <b>Fabricant</b>  |   |                 |  |
| <b>Nom de la société</b>  | Crafco, Inc.  |                 |  |
| <b>Adresse</b>  | 6165 West Detroit St.<br>Chandler, AZ 85226<br>États-Unis                                   |                 |  |
| <b>Téléphone</b>  | Business Telephone  | +1.602.276.0406 |  |
| <b>Site Web</b>   | www.crafco.com  |                 |  |
| <b>Courriel</b>   | sales@crafco.com  |                 |  |
| <b>Personne-ressource</b>   | Crafco Materials Engineering  |                 |  |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>  | International CHEMTREC  | 1.703.527.3887  |  |
| <b>Fournisseur</b>  | Non disponible.   |                 |  |

## 2. Identification des dangers

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| <b>Dangers physiques</b>        | Non classé. |
| <b>Dangers pour la santé</b>    | Non classé. |
| <b>Dangers environnementaux</b> | Non classé. |

### Éléments d'étiquetage

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Symbole de danger</b>       | Aucune.  |
| <b>Mention d'avertissement</b> | Aucune.  |
| <b>Mention de danger</b>       | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.  |
| <b>Conseil de prudence</b>     |  |
| <b>Prévention</b>              | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.   |
| <b>Intervention</b>            | Se laver les mains après utilisation.  |
| <b>Stockage</b>                | Conserver à l'écart de matières incompatibles.   |
| <b>Élimination</b>             | Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

**Renseignements supplémentaires** Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

| Dénomination chimique                        | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %       |
|--|-------------------------|-----------------------------|---------|
| Eau  |                         | 7732-18-5                   | 65 - 85 |
| Gatsch (pétrole)                             |                         | 64742-61-6                  | 1 - 20  |
| Huile de Lin                                 |                         | 8001-26-1                   | 1 - 10  |
| Autres composant sous les niveaux à déclarer |                         |                             | 11.8618 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

### Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau.

### Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

### Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Enlever avec des camions sous vide ou pomper dans des réservoirs de stockage/récupération. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter une exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Assurer une ventilation efficace. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants                  | Type | Valeur               | Forme                  |
|-----------------------------|------|----------------------|------------------------|
| LINSEED OIL (CAS 8001-26-1) | TWA  | 3 mg/m <sup>3</sup>  | Brouillard respirable. |
|                             |      | 10 mg/m <sup>3</sup> | Brouillard.            |

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

| Composants                  | Type | Valeur               | Forme       |
|-----------------------------|------|----------------------|-------------|
| LINSEED OIL (CAS 8001-26-1) | TWA  | 10 mg/m <sup>3</sup> | Brouillard. |

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

##### Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

### Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

Emulsion

### État physique

Liquide.

### Forme

Liquide.

### Couleur

Blanc.

### Odeur

Paraffin

### Seuil olfactif

Non disponible.

### pH

8 - 9

### Point de fusion et point de congélation

0 °C (32 °F)

### Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

100 °C (212 °F)

### Point d'éclair

Non disponible.

### Taux d'évaporation

Non disponible.

### Inflammabilité (solides et gaz)

Sans objet.

## Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** Non disponible.

**Densité de vapeur** > 1 (1 = air)

**Densité relative** Non disponible.

### Solubilité

**Solubilité (eau)** Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Non disponible.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Non disponible.

### Autres informations

**Densité** 8.20 - 8.30 lb/gal

**Pourcentage de matières volatiles** 70 - 90 %

**Densité** 0.983 - 0.995

**COV** 200 g/l

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles. Acides forts. Le contact avec les alcalis.

**Matériaux incompatibles** Agents comburants forts. Acides forts. Alcalis. Non-polar solvents.

**Produits de décomposition dangereux** Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Contact avec la peau** On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

**Contact avec les yeux** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Inconnu(e).

|   |  |
|---|--|
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>                         | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.  |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                 | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.   |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>                      |  |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>                                 | Pas un sensibilisant respiratoire.   |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>                                      | On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.   |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>                     | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.            |
| <b>Cancérogénicité</b>  | This product contains crystalline silica. Silica is a known carcinogen; however in this encapsulated form the normal routes of exposure are unavailable. |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                                | Non classé.  |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>    | Non classé.  |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b> | Non classé.  |
| <b>Danger par aspiration</b>  | Pas un danger par aspiration.  |
| <b>Effets chroniques</b>  | Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.   |

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

| Produit  | Espèces |         | Résultats d'épreuves                  |
|--|---------|---------|---------------------------------------|
| White Water Wax CITY, White Water Wax 309, White Water Wax CRD, White Water Wax 1315 |         |         |                                       |
| <b>Aquatique</b>   |         |         |                                       |
| Crustacés  | CE50    | Daphnia | 37593.9844 mg/l, 48 heures estimation |
| Poisson  | CL50    | Poisson | 18868.3984 mg/l, 96 heures estimation |

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Persistence et dégradation</b>   | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.   |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> |   |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Aucune donnée disponible.   |
| <b>Autres effets nocifs</b>         | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). |

## 13. Données sur l'élimination

|  |   |
|--|---|
| <b>Instructions pour l'élimination</b>             | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. |
| <b>Règlements locaux d'élimination</b>             | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.   |
| <b>Code des déchets dangereux</b>                  | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.   |
| <b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b> | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).   |
| <b>Emballages contaminés</b>                       | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.                             |

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

| <b>Pays ou région</b>    | <b>Nom de l'inventaire</b>  | <b>En stock (Oui/Non)*</b> |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Australie                | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)   | Oui                        |
| Canada                   | Liste intérieure des substances (LIS)   | Oui                        |
| Canada                   | Liste extérieure des substances (LES)   | Oui                        |
| Chine                    | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)                               | Oui                        |
| Europe                   | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)                 | Oui                        |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                                  | Oui                        |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)                            | Oui                        |
| Corée                    | Liste des produits chimiques existants (ECL)  | Oui                        |
| Nouvelle-Zélande         | Inventaire de la Nouvelle-Zélande   | Oui                        |
| Philippines              | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)                             | Oui                        |
| Taiwan                   | Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)  | Oui                        |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                        |

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

|   |   |
|---|---|
| <b>Date de publication</b>                  | 27-Août-2021  |
| <b>Version n°</b>                           | 01  |
| <b>Avis de non-responsabilité</b>           | Crafco, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. |
| <b>Informations relatives à la révision</b> | Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise<br>Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients<br>Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples<br>Données réglementaires: États-Unis<br>Données HazReg : Inventaires internationaux<br>GHS: Classification   |